

## Atelier de Travail pour l'adoption du Programme de Surveillance sur la Biodiversité au Maroc

---

*Rabat (Maroc), 4 juillet 2017*

### **Ordre du jour provisoire**

#### **1. Contexte**

L'Approche Ecosystémique représente une stratégie de gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources biologiques ; qui vise à favoriser la conservation et une utilisation viable des ressources de façon à assurer une exploitation équitable, comme le stipule la Convention sur la biodiversité biologique.

En 2008, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont convenu d'appliquer progressivement une gestion basée sur l'Approche Ecosystémique afin de parvenir au Bon état environnemental des écosystèmes marins et côtiers méditerranéens, et ont adopté une feuille de route pour sa mise en œuvre.

Parmi les éléments essentiels de la mise en œuvre de cette approche de gestion intégrée et pluridisciplinaire, figure l'adoption du programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP), (décision IG.22/7 de la COP19).

Le CAR/ASP contribue activement à la mise en œuvre de l'IMAP concernant sa composante biodiversité et espèces non-indigènes à travers le soutien des pays du Sud du bassin méditerranéen à développer leurs programmes de surveillance sur la biodiversité conformément aux recommandations de l'IMAP.

#### **2. Objectif**

Les parties prenantes potentielles ainsi que les experts/scientifiques des différentes institutions nationales impliquées dans la surveillance et l'évaluation de la biodiversité, les espèces non-indigènes (ENI) et la pêche sont impliqués dans ce processus.

L'objectif de cet atelier de travail "Adoption du Programme de Surveillance sur la Biodiversité au Maroc" est de :

- i) discuter un premier projet de programme de surveillance sur la biodiversité ;
- ii) se concerter et valider une liste d'habitats et d'espèces à considérer à court, moyen et long terme au Maroc, en se basant sur une liste de référence ;
- iii) sélectionner au moins deux sites de surveillance, l'un dans une zone de faible pression (c'est-à-dire une Aire Marine Protégée (AMP) / Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)), et l'autre dans une zone à forte pression liée à l'activité humaine.

### 3. Ordre du jour provisoire

Mardi 4 juillet 2017	
8h30 – 9h00	Enregistrement
<b>Session 1 : Ouverture de l'atelier</b>	
9h00 – 9h30	Ouverture de l'atelier Mots de bienvenue et discours d'ouverture <ul style="list-style-type: none"><li>- Le représentant du Haut Commissariat aux Eaux et forêts et à la Lutte Contre la Désertification</li><li>- Le représentant du CAR/ASP</li></ul>
9h30 – 9h45	Introduction et cadrage de l'atelier <ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation du projet EcAp-MEDII</li><li>- Présentation des objectifs de l'atelier (<i>M. Mehdi AISSI</i>)</li></ul>
9h45 – 10h00	Présentation des participants ( <i>Tour de Table</i> )
<b>Session 2 : Programme national de surveillance de la biodiversité au Maroc</b>	
10h00 – 10h30	Présentation du projet de programme national ( <i>M. Hocein Bazairi</i> )
10h30 – 11h00	Discussion et évaluation des différentes activités/actions de surveillance des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non-indigènes invasives, existantes au Maroc
11h00 – 11h20	<i>Pause-café</i>
<b>Session 3 : Discussion et Validation du programme national de surveillance au Maroc</b>	
11h20 – 11h45	Identification des sites à considérer lors de la mise en œuvre du programme de surveillance
11h45 – 13h00	Identification de : <ul style="list-style-type: none"><li>• la liste des habitats à surveiller à court, moyen et long terme ;</li><li>• la liste des espèces à surveiller (mammifères marins, oiseaux marins et reptiles marins), à court, moyen et long terme ;</li><li>• la liste des espèces non-indigènes invasives à surveiller, principalement dans les zones à risques</li></ul>
13h00 – 14h00	Identification des institutions nationales qui seront impliquées dans la mise en œuvre du programme de surveillance
14h00	Clôture
14h15	<i>Déjeuner</i>